



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-huit mars deux mil vingt-quatre.

Présents : **16**

Excusés : **10**

Pouvoirs : **10**

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Claudine DE RIVAS, Jean-Claude METHEL, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir :

Madame Catherine STEKELOROM a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE
Monsieur Stéphane MARLOT a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC
Madame Mireille GOYET a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Monsieur Éric BARRAT a donné procuration à Monsieur Franck SULTAN
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Sophie LAMBERT
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI
Monsieur Denis BARROERO a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS

Absents :

Julien DETREZ
Béatrice ALIPHAT
Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Christelle PAKULIC



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

DCM N°2024-26 : Finances - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023

Rapporteur : Marie-Aude PEZERIL

Il est indiqué à l'assemblée que Monsieur le Maire s'est vu présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, les bordereaux de titre de recettes et les bordereaux de mandats.

Monsieur le Maire s'est assuré que Madame le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

L'exposé de Marie-Aude PEZERIL entendu,

Vu les chiffres du Compte Administratif,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différents secteurs budgétaires,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité

APPROUVE le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal dressé pour l'année 2023.

PRECISE que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Christelle PAKULIC

Le Maire,
Vincent Goyet



Accusé de réception en préfecture
013 21 13 00 88 - 20240412-DEL2024-26-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2024